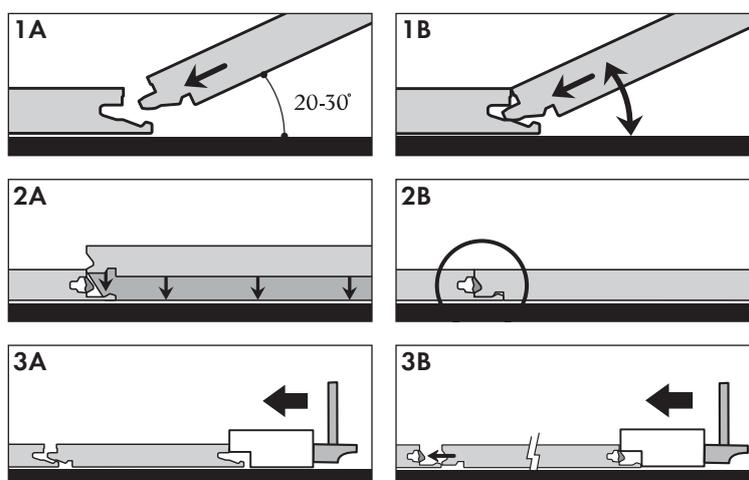


# FR Instructions de pose du parquet Quick-Step® Uniclic® Multifit

## GÉNÉRALITÉS

Uniclic® Multifit est un système révolutionnaire pour la pose de parquets composés. Les panneaux peuvent s'emboîter en toute simplicité grâce à la forme ingénieuse de la languette et de la rainure. Uniclic® Multifit est unique parce qu'il vous permet d'assembler les lames de trois manières :

- Emboîtement du panneau dans un angle de 20 à 30° (figure 1A - 1B)
- Pression vers le bas sur le côté court (figure 2A - 2B)
- Encastrement horizontal (dans des endroits difficiles d'accès) au moyen du bloc de frappe Uniclic® Multifit (figure 3A - 3B)



## AVANT LA POSE

Il est absolument essentiel, pour obtenir un bon résultat, de suivre rigoureusement les instructions de pose.

Il est important d'inspecter tous les panneaux à la lumière du jour avant et pendant la pose pour s'assurer qu'ils ne présentent aucun défaut ou détérioration. Ne posez JAMAIS de lames endommagées.

### - Acclimatation

Le sol a été préalablement séché de manière à présenter un taux d'humidité optimal. C'est pourquoi les éléments de sol doivent s'acclimater quelques jours dans leur emballage dans la pièce où le sol en bois sera finalement posé (en été, pendant au moins 48 heures et en hiver pendant 4 à 5 jours). Cette acclimatation permet au sol de s'adapter aux conditions de la pièce.

### - Température ambiante et humidité relative de l'air

Les conditions optimales de pose sont une température de 18 à 20°C et une humidité relative de l'air comprise entre 45 et 65%. Après la pose du sol en bois, il est également important de maintenir une humidité relative de l'air entre 45 et 65%. En hiver, l'air ambiant est généralement très sec. Il convient dès lors de placer des humidificateurs sur les radiateurs afin de garantir un taux d'humidité de l'air constant. Les humidificateurs électriques sont plus appropriés dans les pièces spacieuses. En été et en automne, lorsque l'humidité relative de l'air est élevée, la pièce doit être suffisamment ventilée.

  
QUICK-STEP®

PARQUET

## - Support

Veillez à ce que le support soit plat, propre, solide et sec.

### - Chape : nouvelle construction

La chape doit être sèche. Le taux d'humidité est de maximum 2,5% (selon la méthode CM) pour une chape liée au ciment et de maximum 0,5% pour une chape liée à l'anhydrite. Une chape fraîchement cimentée doit sécher +/- 1,5 semaine par centimètre d'épaisseur, dans l'hypothèse d'une ventilation suffisante. Pour les épaisseurs de plus de 6 cm, le temps de séchage est augmenté de minimum 3 semaines par cm supplémentaire. La sous-couche ne peut en outre présenter aucune irrégularité de plus de 5 mm par 2 mètres ET de plus de 1 mm par 20 cm. Les éventuelles irrégularités plus importantes doivent être égalisées.

Pour les chapes posées sur un système de chauffage par le sol, d'autres règles sont d'application (voir plus loin). En cas de pose collée, le support doit être adapté et conforme aux règles et consignes généralement reconnues dans le métier. Le support doit être suffisamment sec, dur et homogène.

### - Chape : chape existante et rénovation

En cas de pose collée, le revêtement de sol existant doit être intégralement retiré.

### - Pose flottante

- En cas de revêtement de sol étanche (PVC, linoléum, ...), le parquet Quick • Step® Uniclic® Multifit peut être posé directement sur le revêtement de sol existant.
- En cas de revêtement de sol non étanche (moquette, feutre aiguilleté, ...), enlevez d'abord le revêtement existant.

### - Plancher, contreplaqué ou sous-parquet existant

Enlevez d'abord le revêtement de sol existant sur le plancher. Les planches doivent être solidement fixées et plates. Il ne peut en outre y avoir aucune trace de moisissure ni d'attaque d'insectes. Le nouveau plancher doit être posé perpendiculairement à l'ancien plancher. Le bois doit présenter un taux d'humidité compris entre 8 et 10%. Il est indispensable que le vide sous le plancher soit suffisamment ventilé. Enlevez les obstacles éventuels et veillez à une ventilation suffisante (au minimum 4 cm<sup>2</sup> d'ouverture totale de ventilation par m<sup>2</sup> de sol).

### - Sol en dalles existant

Un nouveau parquet peut également être posé sur un ancien sol en dalles. Dans ce cas, la pose flottante est à privilégier à la pose collée.

## **MATÉRIEL**

Outre l'outillage standard (marteau, scie, crayon, mètre à ruban) nécessaire à la pose de sols en bois, vous aurez également besoin des accessoires suivants :

- Kit de pose (tire-lame, cales de séparation et un bloc de frappe adapté au parquet Uniclic® Multifit)
- Système de sous-couche
- Produits d'entretien

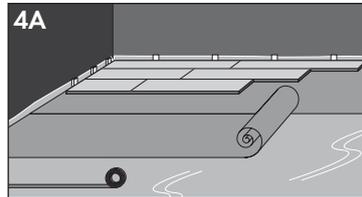
L'utilisation d'autres accessoires que les accessoires Quick • Step® peut endommager votre sol Quick • Step®. Dans ce cas, la garantie offerte par Quick • Step® n'est plus valable. Pour cette raison, nous vous recommandons d'employer exclusivement les accessoires Quick • Step® spécialement conçus et testés pour être utilisés avec les lames de sol Quick • Step®.

Il est évidemment aussi nécessaire de scier les lames. Pour une coupe propre et nette, nous vous conseillons de placer la couche supérieure de la planche vers le bas avec une scie à découper ou une scie circulaire à main et vers le haut avec une scie à main ou une scie.

## SOUS-COUCHE

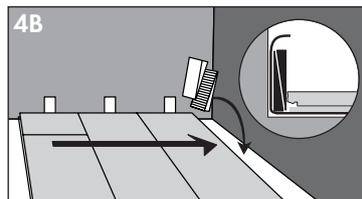
Le système de sous-couche du parquet Quick • Step® Uniclic® Multifit

Il est indispensable d'utiliser une sous-couche égalisante pour éliminer totalement les petites irrégularités du support. Dans la plupart des cas, il est également recommandé d'utiliser un pare-vapeur contre l'humidité ascensionnelle ou la condensation. Utilisez UNIQUEMENT l'un des systèmes de sous-couches du parquet Quick • Step® Uniclic® Multifit en fonction du pouvoir égalisant souhaité et de l'isolation thermique et acoustique désirée. Ces sous-couches sont munies d'un pare-vapeur intégré. (figure 4A)



## POSE FLOTTANTE

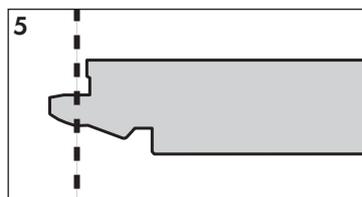
Le parquet Quick • Step® Uniclic® Multifit est avant tout composé de bois. Comme l'humidité d'une pièce peut varier, par ex. entre l'été et l'hiver, il est indispensable que le sol puisse bouger. Le bois se dilate et se rétracte de manière linéaire. Donc, plus la surface est grande, plus le jeu à prévoir doit être important. Le sol doit pouvoir se dilater ou se rétracter de TOUS les côtés. C'est pourquoi il faut prévoir, sur tout le pourtour, un joint de dilatation de 10 à 15 mm. (figure 4B). Ce joint doit également être prévu à proximité des tuyaux et conduites ou des seuils.



Pour des longueurs supérieures à 12 m et des largeurs supérieures à 8 m, il y a lieu de prévoir un joint de dilatation intermédiaire. Tenez compte du fait qu'il est possible que le sol ne bouge que dans une seule direction. Dans tous les cas, prévoyez un joint de dilatation (par exemple, sous les portes) à la jonction des différentes pièces. Ces joints seront recouverts d'un profilé qui ne sera pas fixé au parquet mais au support. Posez de préférence le sol parallèlement au mur le plus long et à la lumière incidente (effet visuel plus réussi). Vous pouvez commencer, au choix, d'un coin ou du centre de la pièce. Vous pouvez également travailler indifféremment de la gauche vers la droite ou de la droite vers la gauche.

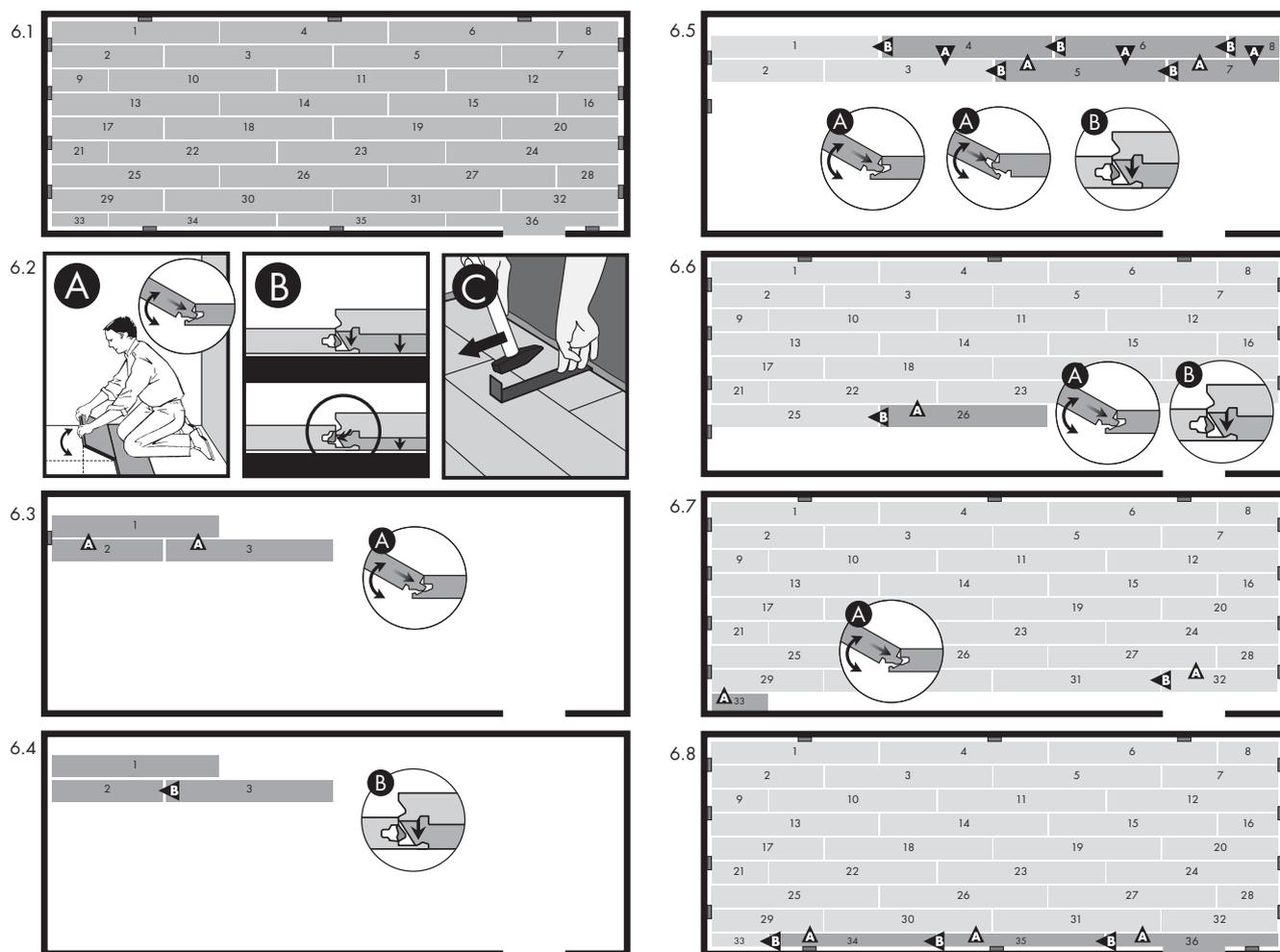
### Les trois premières rangées

Commencez la première rangée avec une lame entière. Sur la première lame, sciez la languette du côté court et du côté long. (figure 5)



## La pose dans les règles de l'art

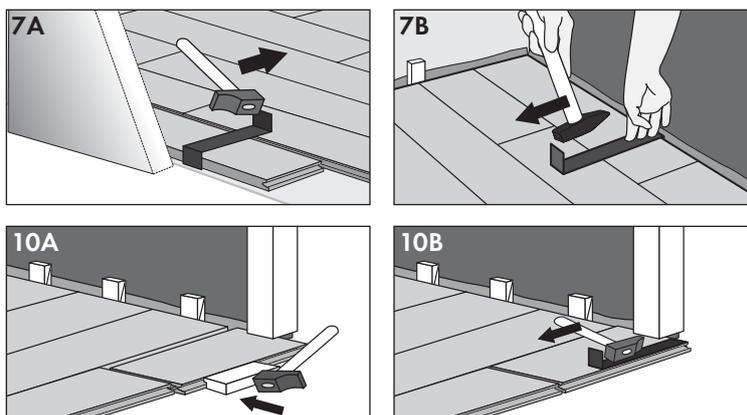
(figure 6)



## La dernière rangée

Il faut également prévoir un joint de dilatation de 10 mm entre la dernière rangée et le mur.  
Tenez-en compte lorsque vous sciez les côtés longs de la dernière rangée.

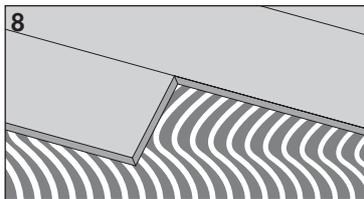
Aux endroits où il est difficile de poser les lames Uniclic® Multifit, vous pouvez les emboîter à l'aide du bloc de frappe ou du tire-lame et d'un marteau. (par exemple, contre un mur)  
(figure 7A - 7B - 10A - 10B)



## POSE COLLÉE

Une pose alternative du parquet Quick • Step® Uniclic® Multifit consiste à coller totalement le sol sur le support. La pose collée directe n'est possible que sur une chape adaptée (planéité, adhérence, fissures, etc.).

(figure 8)



Les instructions de pose générales relatives au parquet Quick • Step® Uniclic® Multifit telles que décrites ci-dessus s'appliquent également à la pose collée. Les mêmes mesures préparatoires doivent être prises (joints de dilatation, sous-couches, chauffage par le sol, etc.).

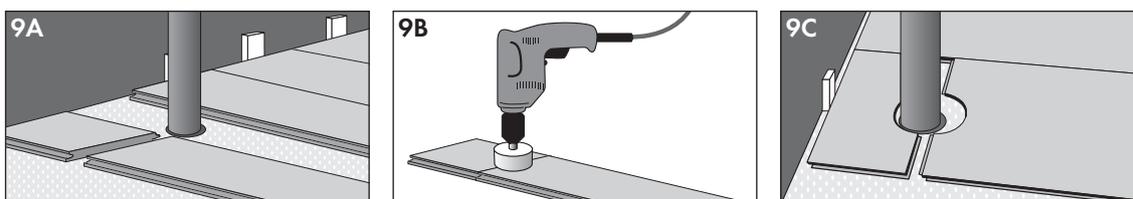
Pour notre parquet, nous vous recommandons la « colle parquet » Quick • Step®. Veuillez toujours suivre les informations et les indications du fabricant de la colle en ce qui concerne le temps de séchage, l'utilisation, le peigne à colle, etc. Ces instructions se trouvent toujours sur l'emballage de la colle.

En cas de pose collée, le côté long s'emboîte dans la rangée précédente selon un angle de 20 à 30°, tandis que les côtés courts s'emboîtent à l'aide du nouveau système Quick • Step® Uniclic® Multifit. Il n'est dès lors plus nécessaire de faire coulisser transversalement les lames pour éviter que la colle ne s'insère dans les joints.

## Tuyaux et conduites

Lorsqu'une rangée est interrompue par des tuyauteries, veillez à ce que le tuyau coïncide exactement avec la jointure entre deux lames. Forez un trou à l'aide d'une mèche dont le diamètre est égal au diamètre de la tuyauterie + 20 mm pour le joint de dilatation. Imbriguez les lames sur leur côté court et forez l'ouverture en plaçant le centre sur le raccord des deux lames. Assemblez ensuite les lames avec le reste du sol.

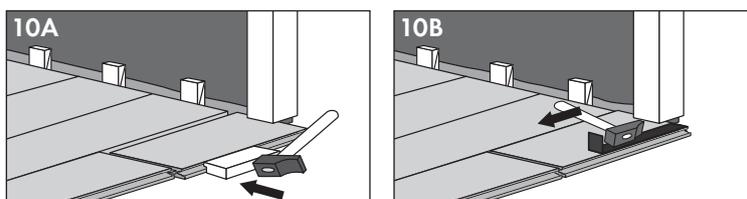
(figure 9A - 9B - 9C)



## Sous les encadrements de porte

Sciez les lames de manière à laisser, après assemblage, un joint de dilatation d'au moins 10 mm.

Si vous ne pouvez faire pivoter la lame, vous devrez utiliser un pied-de-biche ou un bloc de frappe et un marteau pour imbriquer les lames l'une dans l'autre. (figure 10A - 10B)



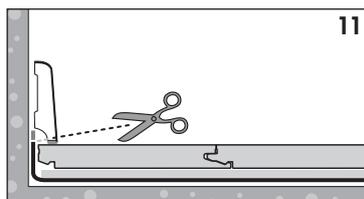
## Finition

En cas de pose flottante, vous pouvez marcher sur le sol et procéder à la finition immédiatement après la pose de la dernière lame. C'est un des principaux avantages du système Uniclic® Multifit.

En cas de pose collée, il convient d'éviter autant que possible de marcher sur la partie collée durant la pose. Après la pose, veuillez toujours respecter le temps d'attente prescrit, tel qu'indiqué sur l'emballage de la colle, avant de marcher sur le sol.

- Retirez toutes les cales de séparation.
- Installez les plinthes par-dessus les bords relevés du film plastique (pose flottante). Ne fixez jamais les plinthes et les profilés au parquet, afin que celui-ci puisse se dilater ou se rétracter librement.
- La finition autour des tuyaux s'effectue avec des rosaces ou avec une pâte élastique telle que le Quick•Step® Kit.
- Aux endroits où ni les profilés ni les plinthes ne peuvent être utilisés, il est nécessaire de remplir les joints de dilatation avec le Quick•Step® Kit.

(figure 11)



## CHAUFFAGE PAR LE SOL

Le parquet Quick•Step® Uniclic® Multifit peut être posé par-dessus un système de chauffage par le sol à 'basse température'. Cela vaut pour le chauffage par le sol dont les éléments (eau chaude ou électricité) sont intégrés dans le sol. Pour les films chauffants ou les autres « nouveaux » systèmes, des précautions sont nécessaires. Pour des raisons techniques et physiques, une combinaison de chauffage en hiver et refroidissement en été peut s'avérer problématique en association avec des revêtements de sol organiques en général et avec du parquet en particulier.

Les parquets Quick•Step® Uniclic® Multifit en hêtre et en érable sont très sensibles à la rétraction et ne sont donc PAS adaptés pour une pose par-dessus un système de chauffage par le sol. Seule une pose collée du parquet Quick•Step® Uniclic® Multifit sur le chauffage par le sol est possible. Utilisez uniquement la colle parquet Quick•Step®.

Le chauffage par le sol doit être installé conformément aux instructions du fournisseur et aux consignes et règles générales en vigueur.

Le support doit être suffisamment SEC (maximum 1,5% selon la méthode CM) lors de la pose du revêtement de sol. Cela est uniquement possible en allumant le chauffage au préalable. Pour une nouvelle construction, il convient d'attendre au moins 21 jours entre la pose de la chape et l'allumage du chauffage. Pour une chape fraîchement coulée, suivez les instructions de votre installateur. Un protocole de chauffage doit pouvoir être présenté ; demandez-le si nécessaire.

Allumez le chauffage par le sol au minimum 2 semaines avant la pose du parquet. Augmentez progressivement la température de l'eau de la chaudière de max. 5°C par jour jusqu'à obtenir une température de 50°C. Plus longtemps vous pouvez chauffer, mieux c'est.

Éteignez totalement le chauffage avant la pose. La température du sol ne peut pas dépasser 18°C.

APRÈS la pose du sol, il convient d'attendre AU MOINS 48 heures avant de redémarrer progressivement (5°C par jour) le chauffage.

La température de contact maximale autorisée du parquet est de 27°C. La température maximale de l'eau chaude est de 50°C.

Modifiez TOUJOURS la température PROGRESSIVEMENT au début et en fin de période de chauffage.

Veillez à ce que l'humidité relative de l'air ne soit pas trop sèche dans les pièces (voir ci-dessus).

- Évitez toujours l'accumulation de chaleur due à la présence de tapis ou carpettes ou à un espace insuffisant entre les meubles et le sol.
- Durant la saison de chauffage, des joints ouverts peuvent apparaître.

## **MESURES DE PRÉCAUTION**

Le bois est un produit naturel, dont la structure et les teintes peuvent varier. C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons de mélanger plusieurs éléments de différents emballages lors de la pose.

Comme dans chaque produit naturel, la lumière du soleil altère la couleur à la surface du bois.

- Protégez les pieds des meubles et des sièges avec des rondelles de feutre ou de plastique adaptées.
- En plaçant un paillason à l'entrée, vous évitez d'amener de la saleté, de l'eau ou du sable de l'extérieur.
- Utilisez des chaises de bureau à roulettes souples du Type W (EN 12590) adaptées au parquet ou installez un tapis de bureau adéquat.

## **ENTRETIEN**

L'entretien « quotidien » de votre parquet Quick • Step® Uniclic® Multifit s'effectue de préférence au moyen d'un aspirateur et/ou du kit d'entretien Quick • Step®.

Pour un nettoyage à l'aide d'une serpillière légèrement humide, nous recommandons le kit d'entretien Quick • Step® : vaporisez le produit d'entretien Quick • Step® sur la serpillière Quick • Step® (voir les instructions sur l'emballage). Faites toujours sécher immédiatement en passant un chiffon sec jusqu'à ce que toute trace d'humidité ait disparu du sol.

Attention : les produits d'entretien pour parquets ne sont pas tous totalement adaptés. Seuls les produits d'entretien Quick • Step® garantissent un résultat impeccable.

# Garantie résidentielle à vie (limitée à 33 ans)

Sur le parquet Quick • Step® Uniclic® Multifit, les profilés Quick • Step® et les plinthes Quick • Step®.

La garantie résidentielle Quick • Step® Uniclic® Multifit s'applique uniquement aux parquets posés dans des pièces à usage strictement résidentiel. Pour toute autre application, une garantie individuelle peut être demandée auprès du fabricant ou via le revendeur. La garantie légale du pays d'achat reste toujours d'application.

Unilin sprl, division Flooring, garantit, dès la date d'achat, que les parquets de la marque Quick • Step® Uniclic® Multifit et les profilés et plinthes Quick-Step, ci-après dénommés les produits, sont exempts de défauts matériels ou de fabrication. Cette garantie résidentielle s'applique à vie (limite de 33 ans) sur les produits et sur les joints Uniclic® entre les différents panneaux de sol. La date de la facture est considérée comme date d'achat. La facture d'achat originale, datée et portant le cachet du distributeur ou du détaillant doit être présentée. La garantie résidentielle peut être invoquée uniquement si toutes les conditions suivantes sont remplies. En cas de doute, contactez le fabricant, le distributeur ou le vendeur.

1. La garantie résidentielle s'applique uniquement au premier propriétaire et à la première installation du produit et ne peut être transférée. Est considérée comme le premier propriétaire, la personne mentionnée comme acheteur sur la facture d'achat. Cette garantie s'applique à tous les achats de produits de première qualité de la marque Quick • Step® Uniclic® Multifit effectués après la date de publication des présentes conditions de garantie (voir plus loin).

2. La garantie résidentielle s'applique uniquement aux défauts inhérents aux produits fournis. Il faut entendre par là tous défauts matériels ou de fabrication, reconnus par le fabricant, y compris la délamination de la couche supérieure. Unilin sprl, division Flooring, peut soit réparer les produits défectueux, soit les remplacer par des produits en stock au moment de l'acceptation de la plainte. Aucune autre forme de compensation ne sera accordée.

3. La garantie à vie des joints Uniclic® s'applique uniquement aux joints ouverts de plus de 0,2 mm.

4. Le parquet Quick • Step® Uniclic® Multifit doit être posé conformément à la méthode d'installation Quick • Step® Uniclic® Multifit, à l'aide des accessoires Quick • Step®. Les accessoires Quick-Step® sont reconnaissables au logo Quick-Step® et sont recommandés dans les documents de vente de l'année d'achat. Il faut pouvoir faire la preuve du respect des instructions de pose et d'entretien recommandées par le fabricant et de l'utilisation des accessoires Quick-Step® recommandés. Les instructions de pose et d'entretien se trouvent à l'intérieur de l'emballage du parquet (dans 1 boîte sur 3) ou dans l'emballage individuel de chaque accessoire. Si les instructions ne s'y trouvent pas, il convient de les demander au fabricant, au distributeur ou au détaillant. Elles peuvent également être consultées sur le site [www.quick-step.com](http://www.quick-step.com). Si la pose n'a pas été effectuée par l'utilisateur final, l'installateur doit remettre à celui-ci au moins une copie des instructions de pose et d'entretien, ainsi que des conditions de garantie (également dans 1 boîte sur 3).

5. Les dégâts au produit doivent être apparents et mesurer au moins 1 cm<sup>2</sup> par unité de produit. Les dégâts dus à une mauvaise utilisation ou une utilisation inappropriée, comme les dégâts de nature mécanique (petits trous causés par des coups importants ou des chutes d'objets, griffes occasionnées par exemple par le déplacement de meubles), ne sont pas couverts par la garantie résidentielle.

Les pieds des meubles doivent être chaussés de protections adéquates. Les meubles sur roulettes doivent être munis de roulettes souples ou posés sur un tapis ou des soucoupes de protection.

6. Il convient d'inspecter soigneusement les accessoires et les panneaux de revêtement de sol à la lumière du jour avant et pendant la pose pour s'assurer qu'ils ne présentent aucun défaut visible. Les produits présentant un défaut visible ne peuvent en aucun cas être installés.

7. En cas de vices cachés (défauts non visibles avant ou pendant la pose), les coûts d'enlèvement, de réparation et de réinstallation du produit sont à charge de l'acheteur. Si le produit a à l'origine été installé par un professionnel, Unilin sprl, division Flooring, peut rembourser les coûts de main-d'œuvre dans la limite du raisonnable et dans le respect des coûts de main-d'œuvre en vigueur sur le marché concerné. Unilin sprl, division Flooring, décline toute responsabilité en cas de dommages secondaires ou accessoires.

8. Il y a lieu d'éviter l'arrivée de sable et/ou de poussière sur le sol en plaçant un paillason approprié devant la (les) porte(s) d'entrée.

9. Ce revêtement de sol ne peut être posé dans les salles d'eau et/ou les locaux humides, ni dans les locaux excessivement secs ou soumis à des températures très élevées (sauna, par exemple).

10. Il faut absolument éviter de laisser stagner de l'eau sur le sol ou sur ou autour des plinthes ou profilés.

Pour l'entretien, utilisez exclusivement le kit d'entretien Quick-Step® conformément aux instructions d'entretien Quick-Step®.

Les dégâts dus à des inondations ou des fuites, à un nettoyage à grande eau et/ou à une utilisation de produits de nettoyage inadaptés sont toujours exclus de la garantie.

11. Lorsque l'un des défauts précités est constaté, il convient d'en informer le revendeur par écrit dans un délai de 15 jours suivant la constatation. Passé ce délai, aucune plainte ne sera acceptée. Unilin sprl, division Flooring, ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de dommages indirects tels que notamment une perte de temps, des désagréments, des dépenses et autres frais résultant directement ou indirectement de la plainte.

12. Unilin sprl, Division Flooring, N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, AUTRE QUE CELLE DECRITE ICI, Y COMPRIS UNE QUELCONQUE GARANTIE DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADEQUATION DU PRODUIT A UN USAGE SPECIFIQUE. IL N'EXISTE AUCUNE POSSIBILITE DE RECOURS HORMIS CELLES DECRITES ICI.

13. La garantie résidentielle est proportionnelle. Une garantie proportionnelle prévoit un remboursement décroissant à mesure de l'écoulement de la période de garantie, selon une formule établie. La valeur originale de la garantie Quick • Step® diminue en fonction de la durée écoulée. En cas de réclamation, la valeur de la garantie équivaut à un pourcentage du nombre d'année de possession, par rapport aux 33 ans. Les services fournis dans le cadre de cette garantie ne prolongent pas la durée de la garantie d'origine.

## Garantie commerciale limitée Quick-Step®

La garantie commerciale Quick • Step® Uniclic® Multifit s'applique uniquement aux parquets posés dans des pièces à usage commercial ou mixte. La garantie commerciale est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat par le premier propriétaire. La date de la facture est considérée comme date d'achat. La facture d'achat originale, datée et portant le cachet du distributeur ou du détaillant doit être présentée. Est considérée comme le premier propriétaire, la personne mentionnée comme acheteur sur la facture d'achat.

Cette garantie est uniquement valable s'il est satisfait à TOUTES les conditions pour la garantie résidentielle telle que décrite ci-dessus. Les restrictions suivantes doivent en outre être prises en considération :

- Une diminution du degré de brillance n'est pas considérée comme une usure de la surface.
- La garantie commerciale ne s'applique pas aux petites griffes superficielles qui sont le reflet de l'usure quotidienne.

La garantie commerciale ne s'applique pas aux :

- débits de nourriture, notamment les restaurants, les cafétérias, les cafés et les salles de danse
- applications institutionnelles, notamment les hôpitaux et les bâtiments publics
- lieux impliquant des activités commerciales intenses, notamment les aéroports, halls, écoles et salons de coiffure
- lieux très fréquentés et/ou impliquant l'utilisation de systèmes de transport mécaniques (notamment des caddies ou des chariots à palettes).

Pour les zones et les applications qui ne tombent pas sous la garantie commerciale de cinq ans, une garantie spécifique est disponible sur simple demande chez votre distributeur, auprès d'Unilin sprl, division Flooring, ou via [www.quick-step.com](http://www.quick-step.com).

Cette garantie ne s'applique pas aux dégâts au produit dus à :

- Une mauvaise utilisation ou une utilisation inappropriée du sol (griffes, coups ou dégâts causés par du sable ou d'autres matériaux abrasifs pendant des travaux effectués par une entreprise de services ou par l'utilisateur final)
- Une exposition à des températures extrêmes
- L'eau
- Un entretien inadapté.

Aucune autre garantie n'est offerte, explicite ou implicite, y compris une quelconque garantie de qualité marchande ou d'adéquation du produit à un usage spécifique. Unilin sprl, division Flooring, n'est pas responsable des frais de main-d'œuvre, frais d'installation ou autres frais similaires. Les dommages indirects, particuliers et accessoires ne sont pas couverts par la présente garantie.

Pour faire appel à cette garantie, veuillez de préférence contacter votre détaillant local Quick • Step®. Vous pouvez également envoyer une preuve d'achat avec une description de la réclamation par courrier à :

Unilin sprl, division Flooring • Ooigemstraat 3 • B-8710 Wielsbeke (Belgique).  
Tél. +32(56) 67 52 11 Fax +32 (56)67 52 39 • [www.quick-step.com](http://www.quick-step.com)